

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	ERNST Donovan	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	068Z1192	<i>Ernst Donovan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SUD ALSACE CONTROLE TECHNIQUE 59 rue LEFEBVRE 68100 - MULHOUSE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S068Z111	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	20/11/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX	<i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	20/11/2027
----------------------	---------------------------	------------

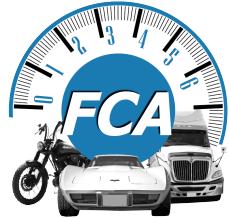
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ERNST Donovan



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CJ-733-VZ      Catégorie de véhicule : M1      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 06/03/1998      N° PV : 25061690

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25060558	04/08/2025	RAS
25060728	04/09/2025	RAS
25060762	06/09/2025	RAS
25060959	19/09/2025	RAS
25060971	19/09/2025	RAS
25061062	27/09/2025	RAS
25061084	30/09/2025	RAS
25061178	08/10/2025	RAS
25061212	10/10/2025	RAS
25061439	28/10/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ERNST Donovan



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ERNST Donovan



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
--	---	--

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>  <b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>  2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.8.1. Liquide de frein : Mauvaise réalisation du contrôle du liquide de frein.	CONFORME  CONFORME  NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>  2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Mauvaise réalisation du contrôle du bouchon du réservoir.	CONFORME  NON CONFORMITÉ

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ERNST Donovan



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>  	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>  	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*